

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction Question n° 362
de la Vie Associative et des Relations Internationales**

Vie Associative

REF : DVARI2013038

Signataire : SE/CR/CS

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEURS : Jacques SALVATOR et Yacine DIAKITE

OBJET : Subventions aux associations "Culture art société production (CAS Production)", "Frères Poussière" et "Les Laboratoires d'Aubervilliers" dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

EXPOSE :

La ville a inscrit dans son budget 2013 une somme de 30 000 € afin de soutenir la création, et le maintien d'emplois dans le milieu associatif.

A cet effet, des dossiers de demande de subvention ont été transmis par des associations désireuses de créer ou de maintenir un emploi. Ces dossiers ont été examinés et instruits par les services municipaux compétents, en lien avec Pôle emploi.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 19 septembre, a voté l'attribution d'une aide de 12 000 euros répartie sur cinq associations.

Il est demandé au conseil municipal de poursuivre l'attribution de l'enveloppe budgétisée en attribuant :

- 2 000 € à « Culture art société production (CAS Production) » pour la création d'un Contrat unique d'insertion (CUI),
- 3 000€ à « Frères Poussière » dans le cadre du maintien d'un emploi tremplin financé par la région Ile de France,
- 5 000€ aux « Laboratoires d'Aubervilliers » dans le cadre du maintien d'un emploi tremplin financé par la région Ile de France.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2013038

Signataire : SE/CR/CS

OBJET : Subventions aux associations "Culture art société production (CAS Production)", "Frères Poussière" et "Les Laboratoires d'Aubervilliers" dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le vote du Conseil municipal d'une enveloppe de 30 000 euros destinée à l'accompagnement des associations créatrices d'emplois,

Considérant l'importance que la municipalité apporte au dynamisme associatif de création d'emploi,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à « Culture art société production (CAS Production)» pour la création d'un Contrat unique d'insertion (CUI),
- 3 000€ à « Frères Poussière » dans le cadre du maintien d'un emploi tremplin financé par la région Ile de France,
- 5 000€ aux « Laboratoires d'Aubervilliers » dans le cadre du maintien d'un emploi tremplin financé par la région Ile de France.

Les dépenses sont inscrites dans le budget communal à l'imputation 306/6574/025/EMPLAID.

Le Maire adjoint
Véronique HAMMACHE

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Véronique HAMMACHE